



## Motifs de la décision

### Projet d'arrêté relatif à la qualification des entreprises de forage intervenant en matière de géothermie de minime importance

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 24 mai 2014 au 19 juin 2014 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>

Cinq contributions ont été déposées sur le site de la consultation. Les services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues.

Le texte soumis à consultation du public a été modifié suite à plusieurs propositions de modification :

- Modifications apportées suite à la consultation du public.
  - o aucune observation n'a été retenue ;
- Modifications demandées par le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) :
  - o Modifier les paragraphes se référant aux normes techniques afin d'exiger non pas leur strict respect mais d'exiger le respect des objectifs visés par ces normes. Ainsi, le respect de la norme présume satisfaire aux objectifs attendu par l'arrêté;
- Modifications demandées par la Mission interministérielle de l'eau (MIE) :
  - o Aucune proposition de modification n'a été émise ;
- Modifications demandées par la commission consultative d'évaluation des normes :
  - o Aucune proposition de modification n'a été émise ;
- Modifications demandées suite aux réunions interministérielles :
  - o Non concerné ;
- Modifications demandées par le Conseil d'Etat
  - o Non concerné ;